



ARRÊTÉ N° 07/2023

Objet : Cérémonie pour M. BERNAT SALLES Roger

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu le déroulement de la cérémonie pour M. BERNAT SALLES,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1:

Le 13 janvier 2023 de 10h00 à 16h00, la circulation et le stationnement des véhicules seront strictement réservés à l'usage des pompes funèbres Saint Geoursoises, sur le parvis de l'église de LABENNE, le fronton ainsi que les parkings à l'est de l'aire de jeux.

Article 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.

Fait Labenne le 12 janvier 2023

Le Maire,
Jean Luc DELPUECH

